



Que me doit il s'il me quitte

Par **jolane**, le **15/03/2015** à **17:51**

Bonjour

En couple depuis bientôt 23 ans , nous avons 3 enfants (17, 13 et 10).
Mon conjoint souhaite reprendre sa liberté et éventuellement refaire une vie avec une autre femme.nous vivons dans sa maison (acte à son nom) les 2 voitures sont aussi à son nom.il n'a jamais voulu d'achat commun ou de compte joint. Certains meubles sont à moi le reste à lui. Il souhaite que ce soit moi qui parte, je trouve cela un peu lâche. Je refuse de partir en lui disant qu'il assume son choix. Que pensez-vous et peut t-il m'obliger a partir ?
Même si je n'ai pas participer à l'achat de sa maison , je pense y avoir un peu contribué en travaillant, payant les vêtements des enfants, les courses, les electro ménagèrs.....puis je pretendre a qq chose de sa part ?? Merci de votre aide

Par **domat**, le **15/03/2015** à **18:23**

Bjr,
si vous êtes en union libre, la séparation est libre.
il n'y a aucun lien juridique entre concubins donc vous n'avez aucun droit à resster dans sa maison.
cdt

Par **jolane**, le **15/03/2015** à **18:31**

bonsoir
en clair il me dit demain je te met à la porte, je n'ai que mes yeux pour pleurer....

Par **domat**, le **15/03/2015** à **20:57**

je suis surpris qu'après 23 ans de concubinage, vous ne vous soyez jamais posé la question des conséquences d'une séparation éventuelle en sachant que tous les biens sont au nom de votre ami.
Si certains couples se marient ou se pacsent, c'est qu'il doit y avoir des raisons et si certains préfèrent l'union libre, c'est qu'ils en connaissent les avantages, en étant mauvaise langue, je

pense que votre ami savait ce qu'il faisait en mettant tous les biens à son nom sans parler de la pension de reversion qui ne s'applique pas aux concubins.

Par **jolane**, le **15/03/2015** à **21:51**

oui c'est sur l'amour rend parfois aveugle et on est parfois surpris de découvrir les personnes !